



Problème avec un téléphonie mobile

Par **AGNES Claude**, le **28/03/2011** à **11:44**

Bonjour,

Client chez télé2 mobile depuis le 20/12/2005, à la suite de nombreuses pannes non prises en compte par l'opérateur, j'ai résilié en date du 25/03/2009. La date de fin d'engagement de la ligne était le 01/11/2010. J'ai laissé prélever directement jusqu'à cette date et depuis que j'ai fait opposition sur les factures suivantes, je suis harcelé de courrier avec menace d'huissier. Sachant que depuis le 25/03/2009, je ne peux plus consommer une seule mn de communication, mon téléphone m'a été renvoyé sans intervention. Mes courriers sont inefficaces Que dois-je faire maintenant?